



L'Observatoire de l'air en Île-de-France

Diagnostic de la qualité de l'air sur la commune de Saint-Denis (93)

- 2024 -

Les espèces polluantes émises ou transformées dans l'atmosphère sont très nombreuses et peuvent avoir des effets sur la santé même à des concentrations très faibles. Certaines d'entre elles font l'objet d'une surveillance parce qu'elles sont caractéristiques d'un type de pollution (industrielle, routière ou résidentielle) et leurs effets nuisibles pour l'environnement et la santé sont avérés.

AIRPARIF, Observatoire agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Ile-de-France, suit une soixantaine de polluants atmosphériques, parmi lesquels une quinzaine (tels que le NO₂, les particules PM₁₀, les métaux, ...) fait l'objet de réglementations françaises et européennes.

Le dispositif de surveillance s'appuie sur différents outils (modélisation, réseau de mesures, inventaire des émissions, etc.) qui permettent d'élaborer des cartographies de la qualité de l'air sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Afin de juger de l'état de la qualité de l'air, la réglementation s'appuie sur plusieurs notions :

- Les **valeurs limites** sont définies par la réglementation européenne et reprises dans la réglementation française. Elles correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des valeurs contraignantes. Elles doivent être respectées chaque année. En cas de dépassement, des plans d'actions doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite. La persistance d'un dépassement peut conduire à un contentieux avec l'Union Européenne.
- Les **objectifs de qualité** sont définis par la réglementation française. Ils correspondent à un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.
- Les **valeurs cibles**, définies par les directives européennes, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elles se rapprochent, dans l'esprit, des objectifs de qualité français afin de garantir un impact faible de la pollution atmosphérique.
- Les **recommandations de l'OMS**, (Organisation Mondiale de la Santé) concernent des niveaux d'exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation. Elles sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques.

Présentation des sites

La commune de Saint-Denis dispose de deux stations de mesure de la qualité de l'air installées par Airparif.

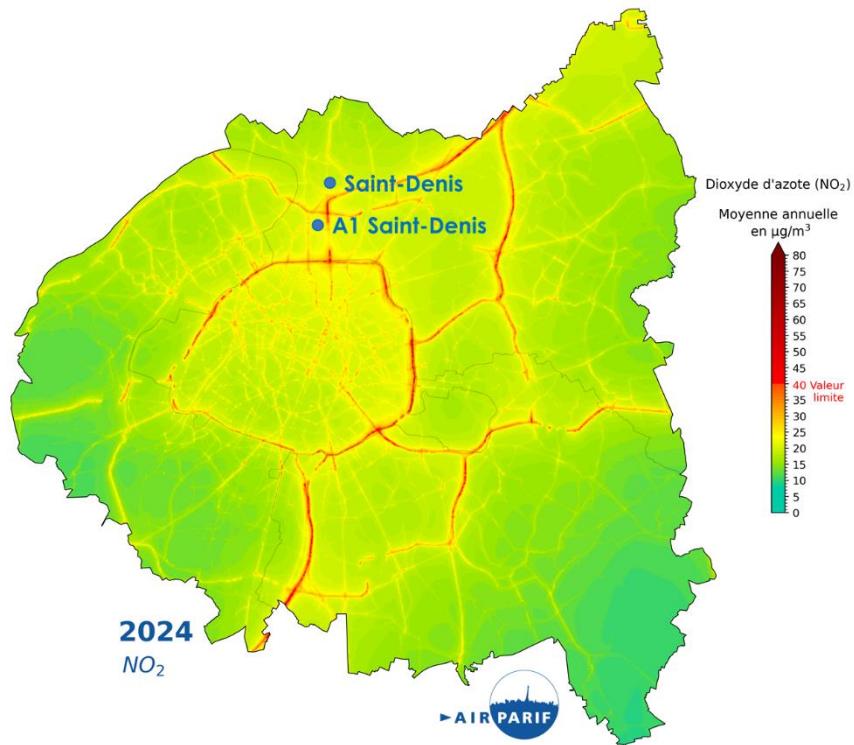
La **station de fond Saint-Denis**, située Place du Caquet sur le toit des locaux de la municipalité, mesure les oxydes d'azote (NO et NO₂) depuis juin 1994. La typologie « fond » désigne des stations de mesure qui ne sont pas directement influencées par une source locale identifiée. **Elles permettent une mesure d'ambiance générale de la pollution dite de fond, représentative d'un large secteur géographique autour d'elle.**

La **station trafic Autoroute A1 Saint-Denis**, située Avenue du Président Wilson, mesure les oxydes d'azote depuis janvier 1993, les particules PM₁₀ depuis janvier 2007 et les particules PM_{2.5} depuis janvier 2011. La typologie « trafic » désigne des points de mesure qui sont implantés à proximité immédiate d'un axe routier (moins de 10 mètres). Leur objectif est de **fournir des informations sur les concentrations auxquelles les usagers de la route, les piétons ainsi que les franciliens résidant près d'une infrastructure routière sont susceptibles d'être exposés de façon chronique**. Cette station permet de mesurer la pollution en bordure immédiate de la Nationale 1 et l'autoroute A1, elle n'est pas représentative de l'ambiance générale de la pollution sur la commune de Saint-Denis.

 A photograph showing a grey building facade with a metal ladder and a red circle highlighting a small white measurement device mounted on a metal structure.	 A photograph of a grey metal enclosure with several measurement sensors on top, located in front of a red brick building.
Station de fond Saint-Denis	Station trafic Autoroute A1 Saint-Denis

Le dispositif de surveillance d'Airparif est dimensionné pour assurer la surveillance réglementaire et évaluer les niveaux des polluants atmosphériques réglementés en tout point de l'Ile-de-France. Suivant les endroits, cette information est fournie par notre système de modélisation ou via une station de mesure. Ces outils de modélisation, qui intègrent en temps réel les données des stations de mesure, permettent un suivi de l'évolution des concentrations des différents polluants heure par heure : <https://www.airparif.fr/surveiller-la-pollution/la-pollution-en-direct-en-ile-de-france>.

La carte page suivante présente l'emplacement des stations Saint-Denis et Autoroute A1 Saint-Denis au sein de la petite couronne francilienne.



La commune de Saint-Denis, limitrophe de Paris et située au nord de la capitale, est traversée par de grands axes routiers (entre autres A1, A86, N1, N214, N410, N412, D24, D29, D901, et le Boulevard Périphérique) qui contribuent aux émissions de différents polluants.

La figure ci-dessus résume la situation de l'année 2024 pour la commune de Saint-Denis, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.

BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2024

SAINT-DENIS



DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030

RECOMMANDATIONS OMS



200
Dionysiens



55%
soit
82 000
Dionysiens



100%
soit
146 000
Dionysiens



0
Dionysien



700
Dionysiens



60%
soit
89 000
Dionysiens



0
Dionysien



1%
soit
1 900
Dionysiens



100%
soit
146 000
Dionysiens



pas de valeur limite



pas de valeur limite



100%
soit
12,3 M
Franciliens

TENDANCES SUR 10 ANS

-35%
concentrations moyennes

-40%
concentrations moyennes

-40%
concentrations moyennes

STABLE
impact sur la santé **+5%**
impact sur le climat

NO₂

Le dioxyde d'azote est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il agrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



200
Dionysiens

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



55%
soit
82 000
Dionysiens

RECOMMANDATIONS
OMS



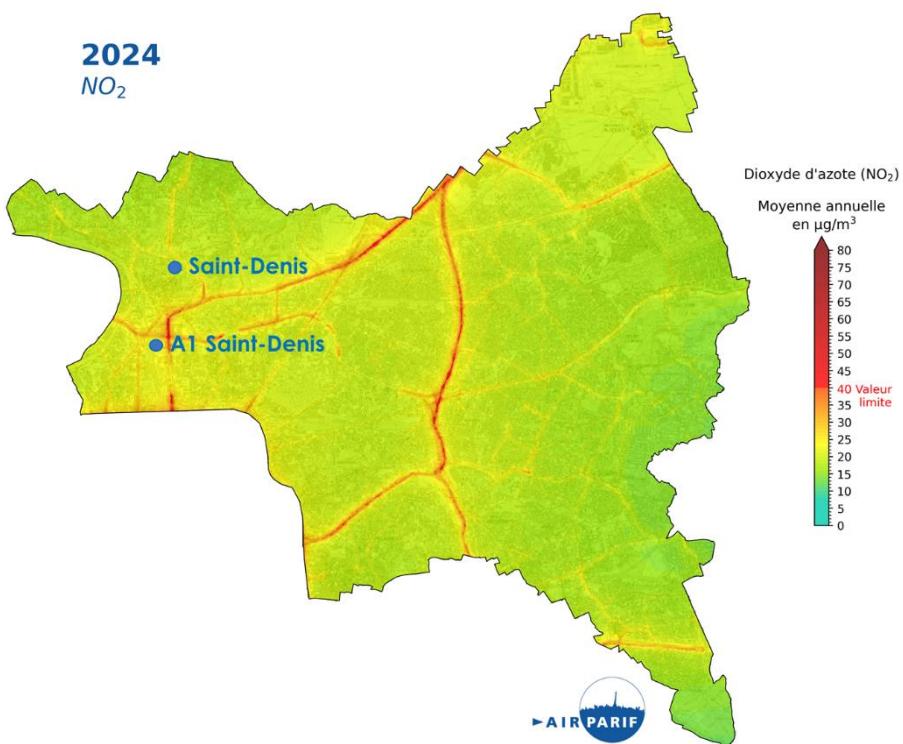
100%
soit
146 000
Dionysiens

TENDANCES
SUR 10 ANS

-35%
concentrations
moyennes

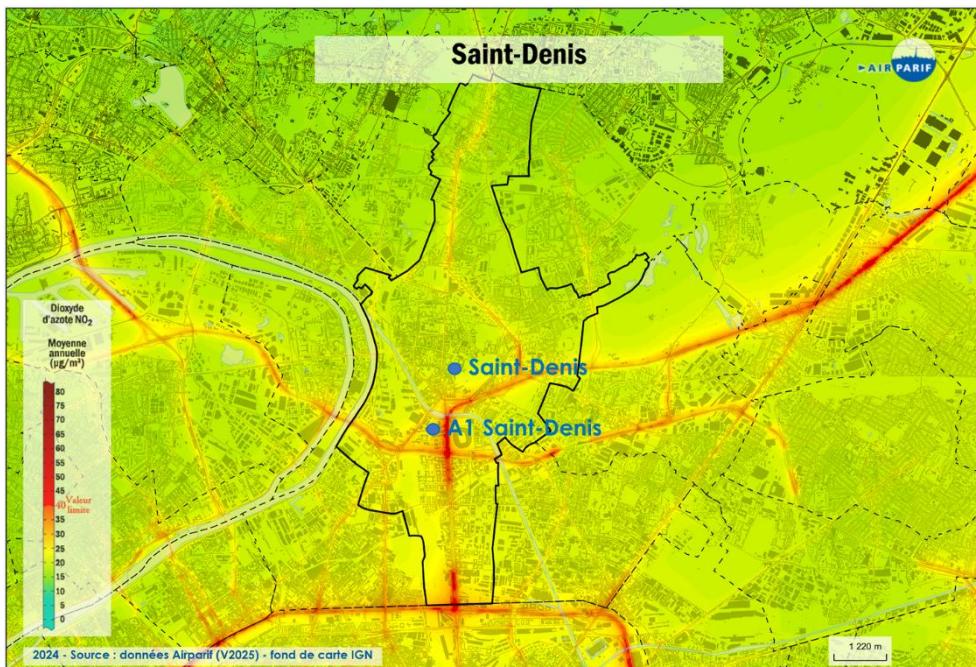


Situation départementale (concentration moyenne annuelle)



Concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote (NO₂)
sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2024

Concentration moyenne annuelle de NO₂ à Saint-Denis



Concentration moyenne annuelle de NO₂ sur la commune de Saint-Denis en 2024

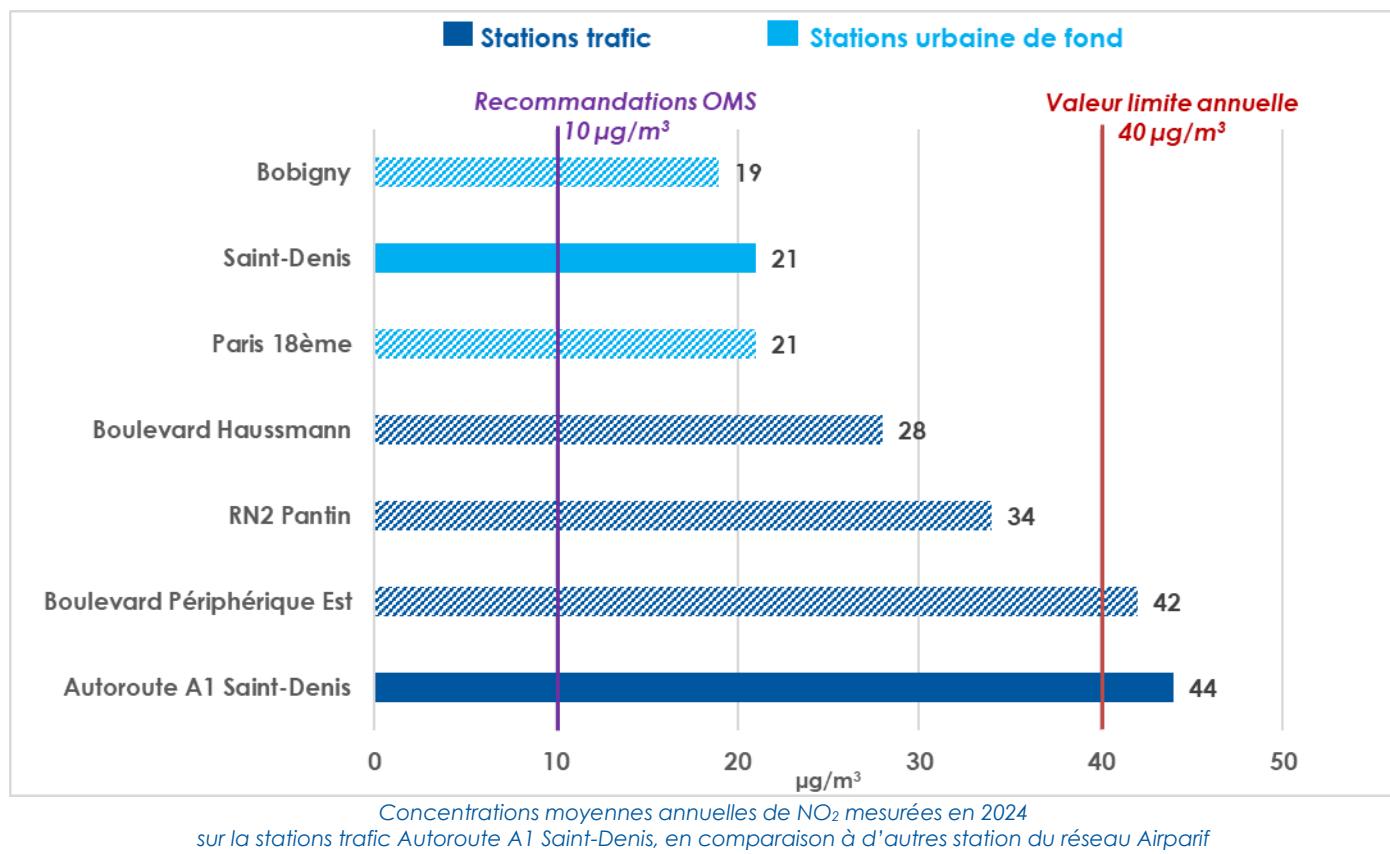
En situation de fond, loin des axes routiers, les concentrations moyennes annuelles sont comprises entre 17 et 22 µg/m³. **A Saint-Denis, les concentrations sont plus élevées dans le sud de la commune en raison d'une urbanisation plus dense et des axes majeurs de circulation plus importants que dans le nord de la commune.**

Les niveaux maximums sont relevés au droit et à proximité immédiate des axes routiers les plus fréquentés tels que l'autoroute A1 et la route nationale 1. En effet, le long des routes, les polluants issus du trafic routier s'ajoutent à la pollution urbaine dite « de fond » que l'on respire dans l'ensemble de l'agglomération parisienne. Les concentrations décroissent très vite en s'éloignant des axes, en particulier dans les dix premiers mètres. Les niveaux y sont ponctuellement supérieurs à la valeur limite, avec une valeur maximale de 48 µg/m³. C'est notamment le cas sur la station de mesure implantée le long de l'A1, qui enregistre 44 µg/m³ en 2024.

En 2024, le dépassement **de la valeur limite annuelle** (40 µg/m³) **concerne 200 Dionysiens**. Sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis, moins de 1 000 Séquano-Dionysiens sont soumis à ce dépassement. En revanche, **la totalité des habitants de la commune et du département est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelle** (10 µg/m³ en moyenne annuelle) **et journalière** (25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an).

En 2024, 82 000 Dionysiens, soit 55 %, sont exposés au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 ; 593 000 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

La figure ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles mesurées sur la stations trafic de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis), en comparaison d'autres stations du réseau Airparif.

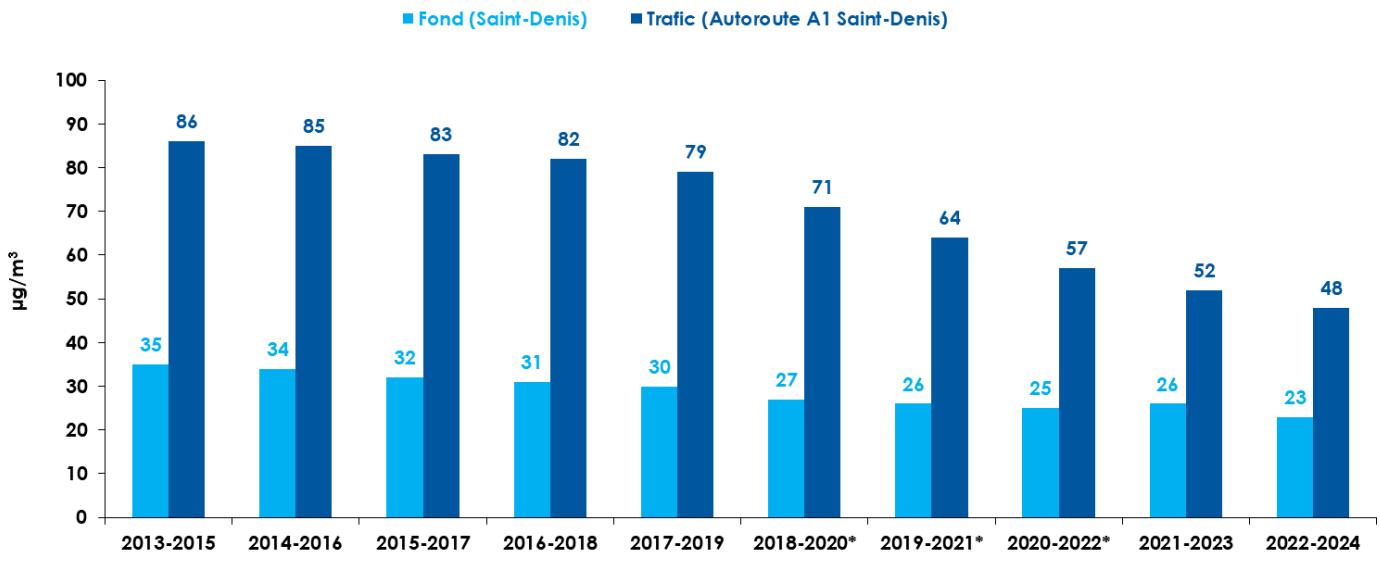


Les niveaux de la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis sont supérieurs aux stations trafic Boulevard Périphérique Est, RN2 Pantin et Boulevard Haussmann, où le trafic routier est moindre. Les concentrations de la station Autoroute A1 Saint-Denis sont plus deux fois plus élevées que celles des stations de fond. Les niveaux de la station de fond de la commune sont similaires à la station de fond parisienne et légèrement supérieurs à la station du département de la Seine-Saint-Denis.

Evolution en moyenne annuelle

La figure page suivante représente l'évolution de la concentration moyenne sur 3 ans en NO_2 sur la station de fond Saint-Denis ainsi que de la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis.

Les teneurs moyennes en NO_2 montrent une baisse plus marquée sur la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis. En situation de fond, une baisse progressive des niveaux de dioxyde d'azote est également observée sur la commune de Saint-Denis comme sur l'ensemble de la région francilienne.



*2020 : année particulière due au COVID (confinements)

*Évolution de la concentration moyenne 3 ans en NO₂
Stations de fond Saint-Denis et trafic Autoroute A1 Saint-Denis*

En situation de proximité au trafic routier, une tendance à la baisse régulière est observée entre 2013-2015 et 2022-2024 sur la station Autoroute A1 Saint-Denis, comme sur les autres stations franciliennes. **Ces dix dernières années, les niveaux moyens annuels de NO₂ ont baissé de 45 % sur le site trafic Autoroute A1 Saint-Denis.** En situation de fond, la baisse est plus lente. Entre 2015 et 2024, les concentrations annuelles du site de fond Saint-Denis ont baissé de plus de 35 %.

L'année 2024 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la diminution, en lien avec les baisses d'émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement.

PM₁₀

Les particules PM₁₀ sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2,5}, de diamètre inférieur à 2,5 µm, font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'exposition aux particules augmente le risque de maladies respiratoires et cardio-vasculaires. Elle accroît notamment le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. L'impact des particules sur la santé dépend notamment de leur taille : les particules grossières, de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm, ont des effets sur la santé respiratoire, alors que les particules fines, de diamètre inférieur à 2,5 µm, peuvent, pour les plus petites d'entre elles, traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique.

En Île-de-France, les particules PM₁₀ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0
Dionysiens

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



700
Dionysiens

RECOMMANDATIONS OMS



60%
soit
89 000
Dionysiens

TENDANCES SUR 10 ANS

 -40%
concentrations moyennes

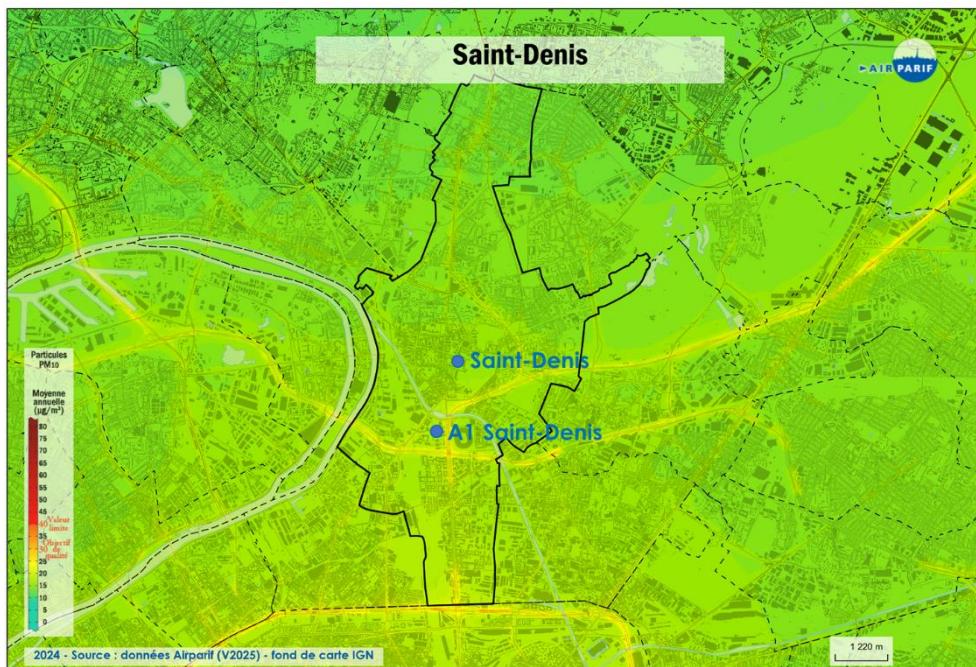


Situation départementale (concentration moyenne annuelle)



Concentrations moyennes annuelles en PM₁₀
sur le département de la Seine-Saint-Denis en 2024

Concentrations moyennes annuelles de PM₁₀ à Saint-Denis

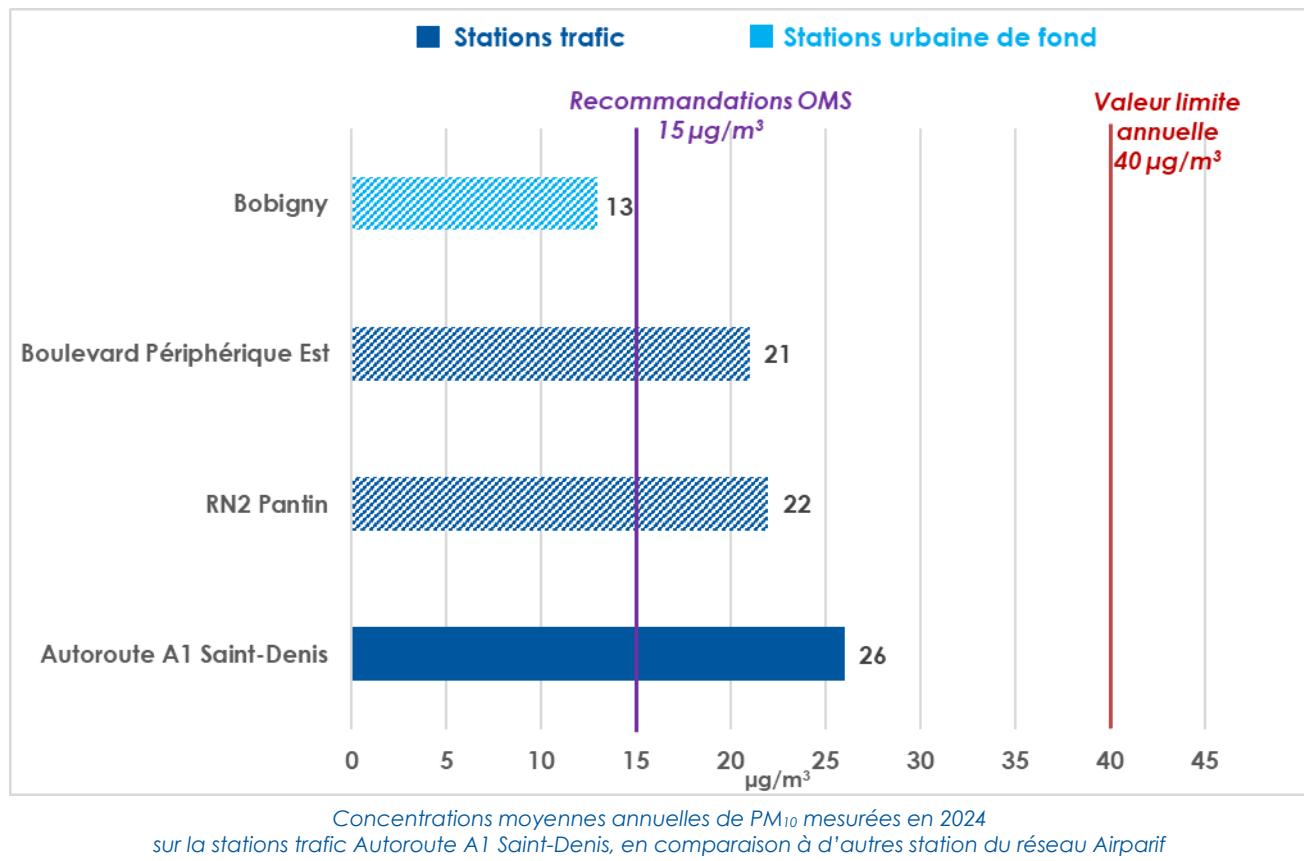


En situation de fond, les niveaux sont homogènes sur la commune (autour de 15 µg/m³). Les niveaux maximums sont plus élevés en proximité immédiate des axes routiers les plus fréquentés sur la commune, notamment l'autoroute A1 et la Nationale 1. En 2024, la station Autoroute A1 Saint-Denis enregistre une moyenne de 26 µg/m³.

En 2024, **la valeur limite** (40 µg/m³) **est respectée sur l'ensemble de la commune, comme sur la totalité du département**. En revanche, **la recommandation annuelle de l'OMS** (15 µg/m³) **est dépassée et concerne 60 % de la population de la commune de Saint-Denis ; 30 % pour son département**.

En 2024, 700 Dionysiens, soit moins de 1 %, sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 ; 2 500 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

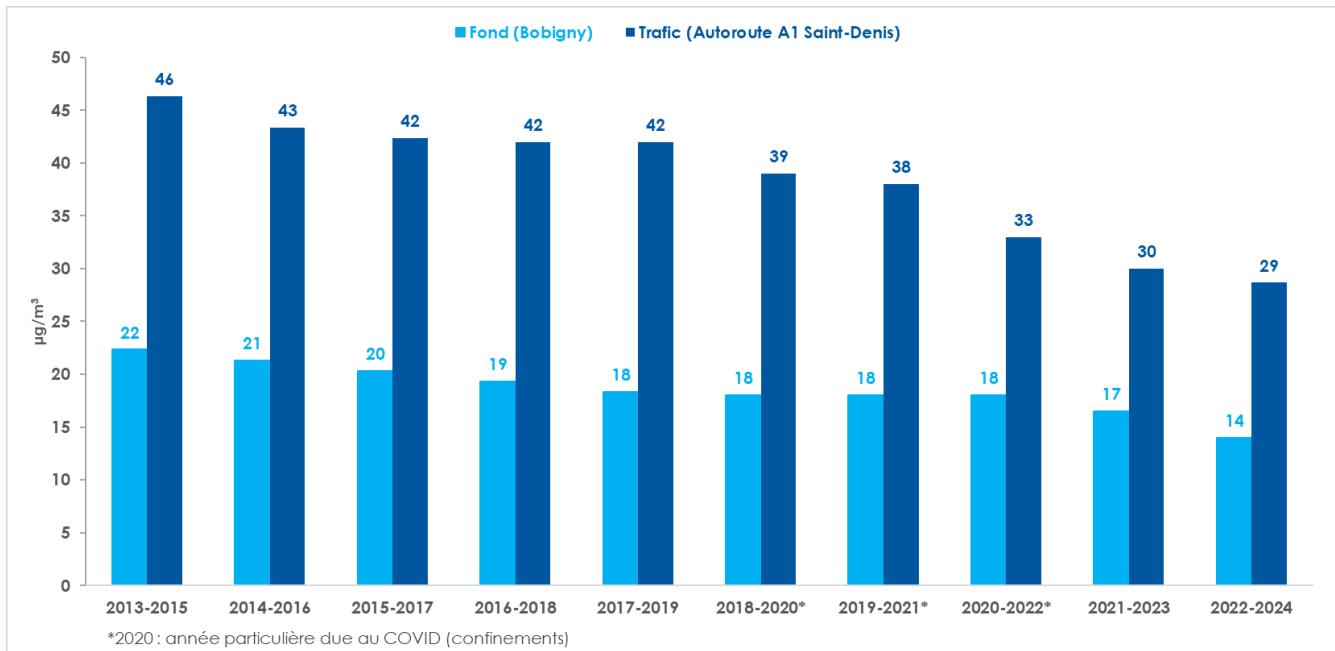
La figure ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ mesurées sur la stations trafic de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis), en comparaison à d'autres stations du réseau Airparif.



Les niveaux de la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis sont supérieurs aux deux stations trafic présentées dans le graphique ci-dessus. Les concentrations de la station Autoroute A1 Saint-Denis sont deux fois plus élevées que celles de la station de fond du département (Bobigny). Comme toutes les stations trafic, elle est supérieure aux stations urbaines de fond de Seine-Saint-Denis et de Paris.

Evolution en moyenne annuelle

Les PM₁₀ ne sont pas mesurées en fond sur la commune de Saint-Denis. Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ en fond et en trafic pour le département de la Seine-Saint-Denis.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM₁₀ en fond et en trafic en Seine-Saint-Denis.
Echantillon évolutif de stations

Au cours des dix dernières années, **les niveaux moyens annuels de PM₁₀ ont diminué de près de 40 %, aussi bien en situation de proximité au trafic routier qu'en fond**, sur les sites Autoroutes A1 Saint-Denis et Bobigny.

Ces diminutions s'expliquent par une baisse des émissions **du secteur résidentiel** et par une diminution importante des émissions de particules primaires PM₁₀ **du trafic routier**, liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic. **L'année 2024 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse.**

PM_{2.5}

Les particules fines PM_{2.5} sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2.5} font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission. L'exposition aux particules fines augmente le risque de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons, passer dans le sang et impacter le système cardiovasculaire et neurologique et ainsi accroître le risque de survenue de cancers pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, les particules fines PM_{2.5} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

DIONYSIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



0
Dionysiens

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



1%
soit
1 900
Dionysiens

RECOMMANDATIONS OMS



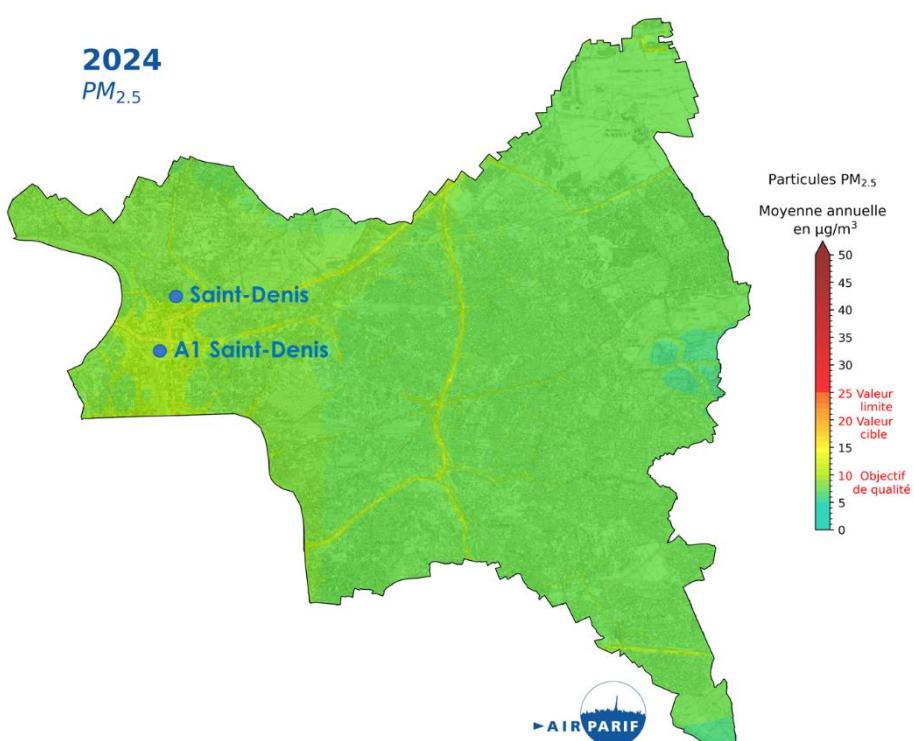
100%
soit
146 000
Dionysiens

TENDANCES SUR 10 ANS

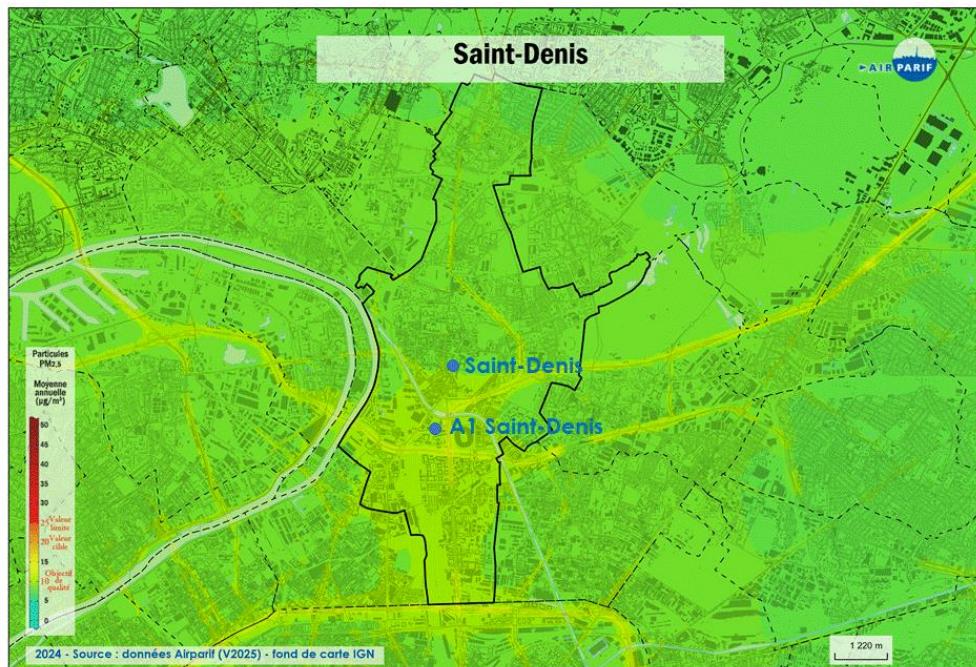
 -40%
concentrations moyennes



Situation départementale (concentration moyenne annuelle)



Concentrations moyennes annuelles de PM_{2.5} à Saint-Denis



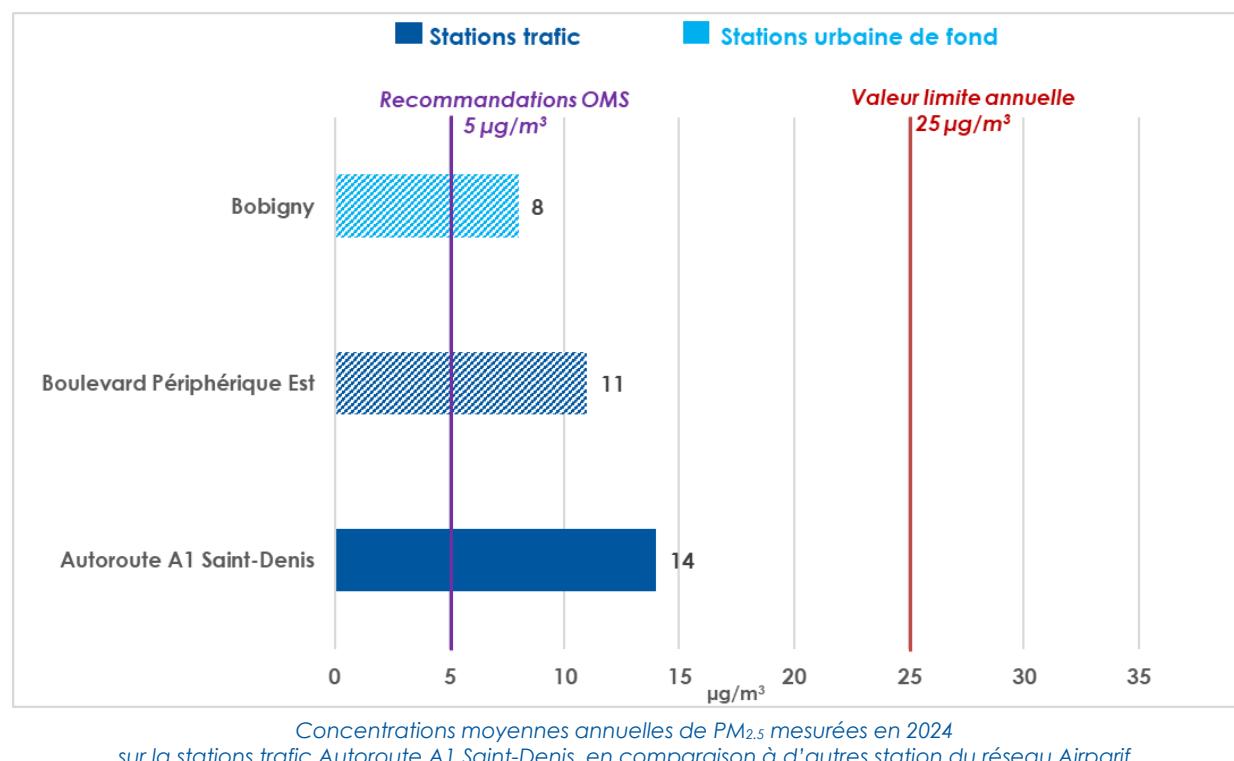
Concentration moyenne annuelle de particules PM_{2.5} sur la commune de Saint-Denis en 2024

Comme pour les PM₁₀, les concentrations de PM_{2.5} en situation de fond sont globalement homogènes à Saint-Denis, entre 8 de 10 µg/m³ en 2024. Elles sont légèrement plus élevées sur les axes routiers, entre 9 et 11 µg/m³.

La valeur limite annuelle (25 µg/m³) est largement respectée sur la totalité de la commune de Saint-Denis et de son département en 2024. En revanche, **l'ensemble de la commune et de ses habitants est concerné par le dépassement la recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³), comme sur toute l'Ile-de-France.**

En 2024, 1 900 Dionysiens, soit 1 %, sont soumis au dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 ; 3 500 pour le département de la Seine-Saint-Denis.

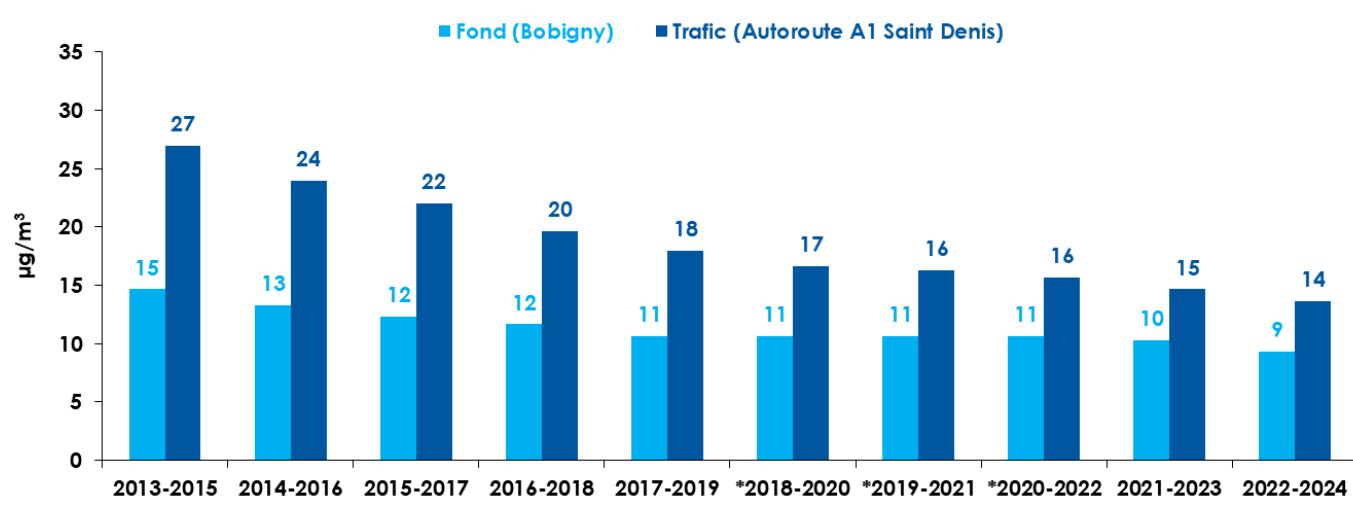
La figure ci-dessous présente les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ mesurées sur la stations trafic de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis), en comparaison d'autres stations du réseau Airparif.



Les niveaux de la station trafic Autoroute A1 Saint-Denis sont plus élevés que ceux de la station trafic parisienne Boulevard Périphérique Est et de la station de fond du département (Bobigny). Comme toutes les stations trafic, la station Autoroute A1 Saint-Denis est supérieure aux stations urbaines de fond de Seine-Saint-Denis et de Paris.

Evolution en moyenne annuelle

Les PM_{2.5} ne sont pas mesurées en fond sur la commune de Saint-Denis. Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{2.5} en fond et en trafic pour le département de la Seine-Saint-Denis.



Evolution de la concentration moyenne 3 ans en particules PM_{2.5} en fond et en trafic en Seine-Saint-Denis.
Echantillon évolutif de stations

Les niveaux moyens annuels de PM_{2,5} montrent une tendance à la baisse lente mais régulière ces dernières années.

Entre 2015 et 2024, les niveaux enregistrés **ont baissé de près de 40 %** sur le site de **fond du département** (Bobigny) **et de près de 45 % sur le site trafic** de la commune (Autoroute A1 Saint-Denis).

Cette baisse s'explique par **la diminution des émissions de particules primaires émises par le secteur résidentiel, principal secteur émetteur, et par le transport routier**. La baisse des émissions PM_{2,5} issues du trafic routier est plus importante que pour les PM₁₀ car la majorité des PM_{2,5} sont émises à l'échappement. Les particules PM₁₀ comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

O₃

L'ozone de basse altitude est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

FRANCIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES

pas de valeur limite

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030

pas de valeur limite

RECOMMANDATIONS OMS



100%
soit
12,3 M
Franciliens

TENDANCES SUR 10 ANS

STABLE
impact
sur la santé

+5%
impact
sur le climat



L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

C'est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2024 a connu un été maussade avec peu de conditions estivales propices à la formation d'ozone (ensoleillement limité et peu de températures > 30°C).

Concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine, il n'existe pas de valeur limite réglementaire. En revanche, il existe 2 seuils recommandés par l'OMS qui sont dépassés en tout point de la région tous les ans. La carte des niveaux d'ozone en 2024 reprend un des critères de l'OMS, à savoir le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m³. **Sur le moyen terme, le suivi des indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +5 % en 10 ans et +15 % en 20 ans.

EN RESUME

Sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis, comme sur le département de la Seine-Saint-Denis et sur l'ensemble de l'agglomération parisienne, une amélioration de la qualité de l'air est observée.

En 2024, la **valeur limite annuelle en NO₂ est encore ponctuellement dépassée sur la commune**, aux abords axes routiers majeurs. En revanche, **la totalité des habitants de la commune est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelle** (10 µg/m³ en moyenne annuelle) **et journalière** (25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an), comme dans tout le département. 55 % des Dionysiens sont concernés par le dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter en 2030 (20 µg/m³).

Pour les particules PM₁₀ et PM_{2.5}, les valeurs limites annuelles sont respectées sur l'ensemble de la commune de Saint-Denis. 60 % des Dionysiens sont concernés par les dépassements des recommandations de l'OMS pour les PM₁₀. Comme pour le NO₂, la totalité des habitants est exposée à ce dépassement pour les PM_{2.5}. En revanche, peu de résidents de la commune de Saint-Denis sont soumis à des dépassements de la valeur limite réglementaire applicable en 2030 (moins de 1 %).

Pour de plus amples d'informations sur la qualité de l'air sur l'ensemble de l'Île-de-France :

- <https://www.airparif.fr/etudes/2025/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2024>